



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 18 novembre 2020

### Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène détecté en Haute-Corse

Suite à la découverte d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse, après plusieurs foyers dans des pays du Nord de l'Europe, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque élevé.

En conséquence et comme sur tout le territoire de l'hexagone et la Corse, **tous les détenteurs de volailles du Cher, que ce soit à titre professionnel ou de loisir sont concernés et doivent respecter les mesures suivantes (Cf. Carte jointe) :**

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelants.

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour du foyer de Haute-Corse ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des mesures conservatoires sont également prises chez les fournisseurs et acheteurs liés au foyer Corse.

Les premiers éléments d'analyse de la souche H5N8 isolée en Corse montrent une similitude avec l'une des souches qui circule actuellement aux Pays-Bas, laquelle n'a pas de caractère zoonotique.

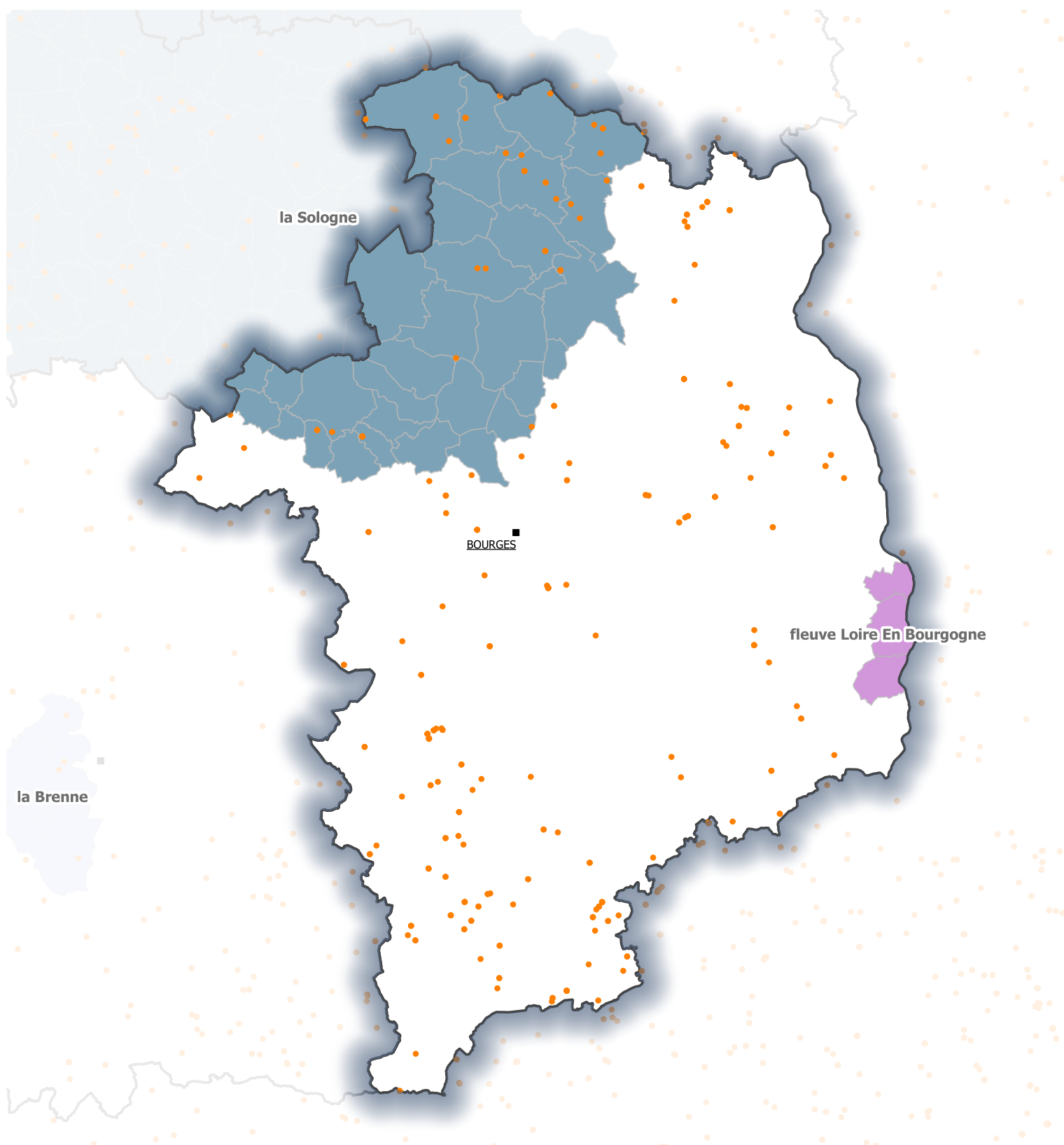
**Cette souche n'est pas transmissible à l'homme et ne présente aucun risque quant à la consommation de viande de volaille, foie gras, oeufs.**

**Contact presse**  
**Direction départementale**  
**de la cohésion sociale**  
**et de la protection des populations**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX

## CHER Zones à Risque Particulier Influenza Aviaire



### Zones écologiques à risque particulier

Source : arrêté ministériel du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épidémiologique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs

#### Différents territoires

- FLEUVE LOIRE EN BOURGOGNE
- LA BRENNÉ
- LA SOLOGNE
- VALLEE DE L'EURE
- volaille\_ratite\_gibierplume\_palmipedes  
(extraction du 27/07/2020)

13 0 13 km

Sources :  
 ©IGN - BD Carto  
 DRAAF Centre-Val de Loire  
 Date de réalisation : nov. 2020  
 Conception DRAAF Centre-Val de Loire